

Délibérations
du
Conseil Municipal

Ville de Changé



Samedi 31 Janvier 2009

SÉANCE DU SAMEDI 31 JANVIER 2009

Convocation du Conseil Municipal : le Conseil Municipal est convoqué le 22 Janvier 2009, pour le Samedi 31 Janvier 2009, à 10 heures.

Ordre du Jour :

- 1) Débat d'Orientation Budgétaire Régie de Transports
- 2) Débat d'Orientation Budgétaire Z.A.C. de la Grouas
- 3) Dotation Globale d'Equipement : Dossiers 2009
- 4) Subvention 2009 : Versement d'Acompte
- 5) Convention de mise à disposition d'un agent communal pour Brette les Pins
- 6) Personnel communal :
 - a) année 2009 : fixation du taux de promotion des agents techniques
 - b) avancement de grade : modification du tableau des emplois
 - c) recrutement : modification du tableau des emplois
- 7) Diagnostic chauffage et électricité du Centre Rabelais : demande de subvention auprès de l'ADEME
- 8) Transfert dans le domaine privé communal du chemin de Chefraison et de la Préelle : accord de principe
- 9) Affaires diverses
- 10) Questions diverses.

L'an deux mil neuf, le trente et un Janvier, à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 22 Janvier 2009, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël GEORGES, Maire.

Etaient Présents : Mmes et MM. J. GEORGES, M. RENAUT, B. CHIORINO, L. MESNEL, G. PASTEAU, M. LE COQ, B. MARTIN, D. PASTEAU, S. GRAFFIN, A. CHANROUX, R. ROUSSEAU, L. MARTIN, A. GALLOUX, Y. DUPREY, F. BLIN, P. RIBAUT, C. PAULIN, C. ALLAIN, A. POTEL, J. STRÉE, C. LANGOULANT, J.P. BEDOUET, G. AUGER, A. DE SAINT RIQUIER

Excusés et représentés : Mmes et M. C. BOYER, C. SARRAMIAC, M. DAVID, M. ROTTIER, M. BLOTTIÈRE

| | | | |
|--------------------------|---------------|---|---------------|
| <u>Pouvoirs</u> : | Mme BOYER | à | M. POTEL |
| | Mme SARRAMIAC | à | M. CHIORINO |
| | Mme DAVID | à | M. BEDOUET |
| | Mme ROTTIER | à | M. LANGOULANT |
| | M. BLOTTIÈRE | à | Mme AUGER |

Monsieur GRAFFIN Serge a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2008 a été approuvé à l'unanimité.

1°) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2009 : BUDGET RÉGIE DE TRANSPORT

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution financière de la Commune et de définir les orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget.

1°) Bilan 2008 :

- Evolution des charges :

L'acquisition du nouveau car fin mars 2007 a permis de diminuer les charges. En effet l'entretien du nouveau car a été moins onéreux (2 140 € en 2008 contre 3 295 € en 2007). Malgré la forte hausse en 2008, les dépenses de carburant se sont élevées à 3 716 € pour une prévision de 5 000 €. Par contre la prime d'assurance a été plus élevée, 1 844 € contre 1 120 € en 2007. On notera également, pour le premier exercice, des charges supplémentaires en remboursement d'intérêts et de capital (11 632 €) suite à l'emprunt de 85 000 € réalisé pour l'acquisition du nouveau car.

• Evolution des produits :

La subvention (52 700 €) du budget général ville pour équilibrer le budget de la régie a diminué de 6 300 € du fait de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2007 (7 830 €). Les produits des prestations de service sont en diminution (8 667 € en 2008, 9 379 € en 2007). Si les recettes des cartes de transport sont en augmentation (2 867 € en 2008 contre 2 466 € en 2007) on constate que le Centre Rabelais a moins utilisé le car en 2008 (3 282 € en 2008 et 3 600 € en 2007). Il en est de même pour les écoles et le collège.

2°) Orientations 2009 :

La diminution de l'excédent d'exploitation de 2008 (3 200 € contre 7 830 € en 2007) entraînera une augmentation de la subvention d'équilibre du budget général de 4 000 € sauf si les dépenses 2009 peuvent être diminuées ou les recettes augmentées afin d'atténuer le montant de cette subvention d'équilibre.

- Une réflexion devra être menée sur la réorganisation du ramassage scolaire. Une enquête au niveau du collège sera réalisée prochainement sur l'utilisation du car par les collégiens.
- Une réflexion sera également lancée afin d'examiner une tarification par tranche en fonction d'un quotient familial identique à celui de la restauration scolaire.
- D'autre part la liaison entre Changé et le tramway du Mans à l'Espal sera étudiée dans le cadre du territoire du Pays du Mans, la régie de transport de Changé ne pouvant intervenir par ligne régulière sur le territoire de Le Mans Métropole.

2°) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2009 : BUDGET Z.A.C. DE LA GROUAS

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution financière de la Commune et de définir les orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget.

1°) Bilan 2008 :

Un budget prévisionnel avait été voté en 2008. Les dépenses inscrites concernaient l'acquisition de terrains pour une somme de 100 000 € et 20 000 € pour des frais d'étude.

Aucune dépense n'a été réalisée en 2008.

Le dossier a été repris par la nouvelle municipalité. Elle entend donner de nouvelles orientations à la politique du logement de la ville.

2°) Orientations 2009 :

Les crédits votés en 2008 seront reconduits en 2009. Il est prévu d'acquérir les terrains situés entre la R.D. 92 et les terrains appartenant à la commune.

Les précédentes études confiées au Cabinet Paysages de l'Ouest de Nantes seront redéfinies :

- Révision du nombre de logements
- Préservation du cadre de vie
- Intégration des nouvelles normes environnementales

3°) DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT – ANNÉE 2009

Dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement pour l'année 2009, les projets susceptibles d'être éligibles sont :

3-1 – Enseignement

- ◆ Extension et Rénovation du Groupe Scolaire Primaire Epau – Phase 3

Coût total H.T. : 370 607 €

5-1 – Bâtiments communaux

- ◆ Remplacement des menuiseries de la Mairie :

Coût Total H.T. 25 003 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

1) Extension et Rénovation du Groupe Scolaire Primaire Epau – Phase 3

Origine des financements

- Maître d'ouvrage 280 607

- D.G.E. 90 000

Total H.T. 370 607 €

2) Remplacement des menuiseries de la Mairie

Origine des financements

- Maître d'ouvrage 17 503

- D.G.E. (30 %) 7 500

Total H.T. 25 003 €

Adopté à l'unanimité.

4°) SUBVENTIONS 2009 – VERSEMENT D'ACOMPTES

Afin de faciliter la trésorerie de certaines associations, Monsieur le Maire propose le versement d'acomptes suivants sur les subventions 2009 :

- Association de Gestion du Centre François Rabelais 57 000 €
- Ecole de Musique Changéenne 16 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser les dites sommes aux Associations ci-dessus désignées.

La dépense sera imputée au compte 6574 – Subventions à des organismes privés et autres personnes de droit privé – au budget primitif 2009.

Adopté à l'unanimité.

5°) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL POUR LA COMMUNE DE BRETTE LES PINS :

La commune de Brette le Pins vient de mettre en service sa nouvelle station d'épuration. Elle sollicite les services de la commune de Changé, notamment son agent chargé de la station d'épuration, afin de conseiller l'agent communal de Brette les Pins sur les réglages de fonctionnement de leur nouvelle station. Cette mise à disposition serait d'une demi-journée par semaine pendant 3 mois dans l'immédiat.

Une convention définissant la mission de l'agent communal de Changé, les modalités financières de cette mise à disposition et la durée doit être signées entre les deux collectivités.

Adopté à l'unanimité.

6°a) PERSONNEL COMMUNAL - AVANCEMENTS DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2009 FIXATION DU TAUX DE PROMOTION

Des nouvelles dispositions ont été introduites par la Loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée) et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux. Dorénavant l'Assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire fixe le taux dit « ratio-promus-promouvables » qui peut varier de 0 à 100 %.

Compte tenu du tableau des agents promouvables au titre de l'année 2009,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 30 janvier 2009,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide

- 1- D'adopter au titre de l'année 2009 le tableau des ratios suivant :

RATIOS PROMUS - PROMOUVABLES AU TITRE DE L'ANNÉE 2009

| CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES | | |
|---|-------------------------------------|------------------|
| GRADE D'ORIGINE | GRADE D'AVANCEMENT | RATIO (%) |
| Adjoint technique 2ème classe (21) | Adjoint technique 1ère classe (4) | 20% |

- 2- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires
- 3- D'inscrire des crédits suffisants au budget communal 2009.

Adopté à l'unanimité.

6° b) PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENTS DE GRADE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'Article 34 de la Loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2009 ou des agents lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires Territoriaux,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier des cadres d'emploi des Adjointes Techniques Territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 30 Janvier 2009,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de transformer les postes suivants à compter du 1^{er} Mars 2009
 - Avancement de grade (examen professionnel)
- Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe (poste : ménage école maternelle Epau) → Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe
-
- Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe (poste : ménage école primaire Auneau) → Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au Budget Primitif 2009 – Chapitre 12.

Adopté à l'unanimité.

6° c) PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Madame GOUPIL Monique, agent d'animation, fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2009. Elle assurait la surveillance de la garderie périscolaire de l'Auneau Primaire et du restaurant scolaire primaire Epau le midi. De plus, elle effectuait le ménage au gymnase de l'Auneau. En conséquence il doit être pourvu à son remplacement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a décidé de nommer pour la surveillance de la garderie périscolaire de l'Auneau Primaire et celle du restaurant scolaire primaire Epau un agent technique de 2^{ème} classe, actuellement chargée des ménages à l'école maternelle Auneau et qui ne peut continuer cette tâche. Il s'agit d'un reclassement professionnel.

Madame GARNIER Sylvie, actuellement femme de ménage contractuelle, serait nommée agent technique 2^{ème} classe stagiaire chargée des ménages de l'école maternelle de l'Auneau.

Les heures de ménage du gymnase Auneau seraient confiées à Mme QUENTIN Martine qui assure actuellement le ménage à l'école maternelle Epau, ce qui permettrait de l'affilier à la CNRACL (28h par mois).

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 30 janvier 2009,

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal les modifications du tableau des emplois suivantes :

- Augmentation du temps de travail de Mme QUENTIN Martine, adjoint technique de 2^{ème} classe, de 19h45 à 28 heures / semaine.
- Transformation du poste d'agent d'animation, occupé par Mme GOUPIL, en poste d'agent technique de 2^{ème} classe à raison de 26 heures / semaine.

Ces modifications prendront effet au 1^{er} février 2009 et les crédits seront inscrits au budget primitif 2009.

Adopté à l'unanimité.

7°) DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET D'ÉLECTRICITÉ DU CENTRE RABELAIS :

Dans l'optique de réaliser des économies de chauffage et d'électricité au Centre Socio-Culturel François Rabelais, un diagnostic des installations est nécessaire.

Ce diagnostic consiste à analyser le bâti, les installations thermiques, les factures énergétiques et à proposer des améliorations, des économies d'énergie et les investissements nécessaires.

Le coût de cette étude est estimé à 2 300 € TTC environ. Une subvention de 50 à 70 % peut être obtenue de l'ADEME.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME.

Adopté à l'unanimité.

8°) TRANSFERT DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DES CHEMINS PRIVÉS DE CHEFRAISON ET DE LA PRÉELLE : ACCORD DE PRINCIPE :

De nombreux automobilistes empruntent régulièrement les chemins privés de Chefraison et de la Préelle.

Monsieur le Maire souhaiterait que ceux-ci soient classés dans le domaine privé communal, ce qui permettrait également de les inclure dans les chemins de randonnées et d'établir une liaison entre la RD 304 (Le Mans - Parigné), la RD 92 (Bois Martin - Changé) et le chemin de l'Espérance. 33 propriétaires seraient concernés.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal un accord de principe sur ce classement des deux chemins. Une nouvelle délibération sera prise afin de lancer l'enquête publique dès que les documents d'arpentage seront établis ainsi que la liste des propriétaires avec les références cadastrales et les surfaces de chacun.

Adopté par 21 voix et 8 voix contre.

9°) AFFAIRES DIVERSES

a) Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties à Monsieur le Maire :

Vu l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal Du 7 Avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions importantes prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations :

♦ Droit de préemption urbain

La Commune de Changé renonce à exercer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

| <u>Terrains bâtis</u> | | |
|------------------------------------|-----------|----------------------|
| 15, Chemin des Ferrières : | AI n° 176 | 3 000 m ² |
| 21, Avenue Jean-Jacques Rousseau : | AB n° 196 | 571 m ² |
| 2, Place Victor Hugo : | AB n° 491 | 1 925 m ² |
| La Petite Chesnaie : | AY n° 82 | 712 m ² |
| 8, Allée François Villon : | AB n° 248 | 436 m ² |
| Boyère : | AT n° 454 | 1 459 m ² |

b) Maintien des RASED

Le Ministre de l'Education Nationale a l'intention de supprimer un tiers des postes des RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté). 3 000 maîtres seraient redéployés comme professeurs des écoles dans des classes ordinaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser un courrier au Ministère de l'Education Nationale et à l'Inspecteur d'Académie afin de solliciter le maintien des RASED, soucieux d'une réelle égalité des chances dans les écoles primaires et maternelles et de lutter contre l'échec scolaire.

10°) QUESTIONS DE L'OPPOSITION

Les élus de la liste « Rassembler pour Changé » (Michel BLOTTIÈRE) ont posé les questions suivantes :

1°) « Monsieur le Maire, quel bilan tirez-vous des modifications concernant l'éclairage de notre Commune et quel est le coût de tous les essais effectués par l'Entreprise retenue par vos soins sans devis préalable ? »

Réponse :

Hormis l'APAVE (2 000 €), l'Entreprise ERS de Changé n'a pas présenté de facture pour faire le bilan mais a établi des devis pour les modifications ultérieures. Afin d'isoler les endroits à éclairer et ceux à ne pas éclairer, des devis seront sollicités auprès des entreprises. Le coût des modifications sera important et devra être étalé sur plusieurs budgets. Dans l'attente, il sera proposé à la Commission Environnement d'éteindre l'éclairage sur l'ensemble de la Commune de 1 h du matin à 5 heures sauf au carrefour de la Masnière / RD 92 et au Giratoire de la Route de Parigné. L'éclairage serait également maintenu le vendredi soir et samedi soir dans le Centre-Bourg, notamment dans le secteur du Centre Rabelais. Il est à noter que de nombreuses communes sont actuellement dans la même démarche d'économie d'énergie.

2°) « Monsieur le Maire, qu'avez-vous mis en place pour la grève de Jeudi dernier ? »

Réponse :

8 agents communaux (ATSEM ou personnel des garderies périscolaires) étaient présents afin d'accueillir les enfants. Le Tribunal Administratif de Nantes a sommé les 8 communes concernées de la Sarthe d'organiser le service minimum d'accueil prévu par la loi. Une rencontre avec la Préfecture et l'Inspecteur d'Académie a eu lieu le 16 Janvier dernier, afin d'examiner les modalités d'application de ce service minimum. La Commune de Changé a adressé à l'Inspection Académique une liste de 11 personnes qualifiées, sachant qu'elle privilégie la qualité de l'accueil avec du personnel compétent. Aucune amende n'a été requise à l'encontre de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 55.

Prochaines séances : Jeudi 26 février 2009 et Jeudi 26 mars 2009.

